



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 29/05/26 par Monsieur Jérôme VALENCIAN, son Maire en exercice.

11 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la réunion du 21/05/26
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux
- Désignation d'un élu référent sécurité routière
- Location d'un véhicule communal au SIVU Aure Néouvielle
- Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- Création d'une Société d'Economie Mixte Aragnouet Restauration
- Questions diverses

Début de la séance : 17 h

Fin de la séance 19 h 30

TABEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
VALENCIAN Jérôme	X			
FOUGA Sabine			X	
PEMEJA Fabrice	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique			X	
SAJOUS Héloïse	X			
SOULIER Jean Pierre	X			
GAILLABAUD David	X			
DEDIEU Valérie	X			

Déroulement de la séance

M. GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour délibérer sur les points suivants, non-inscrits à l'ordre du jour de la convocation :

- Tarif taxe de séjour 2027

Accepté à l'unanimité.

DL/92-06-26 Approbation du procès-verbal de la séance du 21/05/26

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 21/05/26.

DL/93-06-26 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente suivante :

M. SALLES Joël résidence Campbieilh I

DL/94-06-26 Désignation d'un référent sécurité routière

Monsieur Le Maire expose que sur demande de M. Le Préfet, il convient de désigner un référent sécurité routière et indique qu'au précédent mandat, Dominique CASTET occupait cette fonction.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de nommer Dominique Campbieilh I

DL/95-06-26 Location de véhicules par la commune au SIVU Aure Néouvielle et à la SEML Aragnouet Piau Engaly

Afin de mutualiser les services entre les différentes structures, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de louer au SIVU Aure Néouvielle et à la SEML Aragnouet Piau Engaly, un véhicule léger et un minibus 9 places avec possibilité de transporter des personnes à mobilité réduite au tarif suivant :

Véhicule léger : 1 000 € TTC

Minibus 9 places : 2 000 € TTC

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur Le Maire de louer ces véhicules aux deux structures susmentionnées.

DL/97-06-26 Adoption du tarif applicable pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 et suivantes

Cette redevance est facturée par l'Agence de l'Eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable : il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0.2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif minimal non atteint).

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux à 0.14 € TTC et le coefficient de modulation à 0.72, ce qui porte le prix à 0.101 € TTC/m3.

Voté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise que ce coefficient de modulation est dû aux problèmes du réseau d'eau potable depuis le Pont du Moudang jusqu'à Eget Cité et qu'il conviendra pour l'avenir de réaliser des travaux de réfection du réseau.

Sans la réalisation de ces travaux de réfection, le montant de cette redevance continuera à augmenter.

DL/98-06-26 Constitution d'une Société d'Economie Mixte entre la commune et les sociétés SOCAM et BTPSF

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les investissements réalisés par la commune pour la montée en gamme de l'hébergement sur Piau Engaly pour répondre à l'attente de la clientèle. Cette évolution de clientèle rend nécessaire d'accroître la qualité des services de restauration proposés, en complémentarité avec les actions menées par les socio-professionnels de la station comme la SEML Aragnouet Piau Engaly.

Cette évolution des services de restauration proposés se traduira par la mise en place d'un projet de ferme pédagogique communale associée à un restaurant se fournissant en produits émanant de ladite ferme.

Aussi, la commune souhaite reprendre l'exploitation, au travers d'une société anonyme d'économie mixte dédiée spécifiquement à cette activité.

Pour ce faire, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de créer une société d'économie mixte dont la répartition du capital sera la suivante :

Commune d'Aragnouet 33 600 actions à 1 euro, soit 33 600 €

SOCAM 3 200 actions à 1 euro, soit 3 200 €

BTPSF 3 200 actions à 1 euro, soit 3 200 €

Objet social : la construction, l'entretien, l'exploitation de toute activité de restauration et/ou de logement sur le territoire de la commune d'Aragnouet et notamment sur la station de Piau Engaly :

Un « food truck » proposant des snacks

Un restaurant « locavore » en partenariat avec une ferme pédagogique communale sur le territoire de la commune d'Aragnouet

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire présente aux conseillers :

Les travaux d'aménagement de la traversée d'Eget Cité dont le montant est estimé à 350 000 €

Les travaux d'extension du cabinet médical à Piau Engaly qui permettra d'accueillir le médecin et un médecin stagiaire

Le projet d'habillagelement du transformateur d'Aragnouet Village

La convention de dédommagement financier par la SHEMA au SIVU Aure Néouvielle en raison de l'impact des travaux du barrage d'Orédon sur l'activité économique des parkings notamment

Le projet de création d'un lotissement à Fabian avec possibilité d'accéder à la propriété pour faciliter l'implantation de familles sur la commune

L'achat de matériel de déneigement

Portage de repas à domicile, le Maire demande aux conseillers d'étudier les besoins en la matière sur le territoire communal

L'activité de la fromagerie communale à Orédon : demande d'un bilan de cette activité sur l'été dernier et l'été 2026 à la fromagère

La réunion sur la nouvelle organisation des services de la SEML Aragnouet Piau Engaly

La visite à Bielsa (salle de musculation, musée, office de tourisme)

La réflexion menée sur le paiement par carte bancaire des tickets cantine et de l'accueil en périscolaire

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE